**CONTRAT DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE**

**Entre les soussignés :**

**Le Cédant :**  
[Nom de l’entreprise/personne],  
Domicilié(e) à : [adresse complète],  
Numéro d’identification IDE : [numéro],  
Représenté(e) par : [nom et fonction],  
Ci-après dénommé(e) **le Cédant**,

**Et**

**L’Acquéreur :**  
[Nom de l’entreprise/personne],  
Domicilié(e) à : [adresse complète],  
Numéro d’identification IDE : [numéro],  
Représenté(e) par : [nom et fonction],  
Ci-après dénommé(e) **l’Acquéreur**,

**Collectivement désignés les "Parties".**

**Préambule**

Le Cédant est propriétaire du fonds de commerce situé à **[adresse]**, exploité sous l’enseigne **[nom de l’enseigne]**, et exprime son intention de céder ce fonds à l’Acquéreur.

Le présent contrat a pour objet de fixer les termes et conditions de cette cession, en vue de transférer les droits et obligations attachés au fonds de commerce.

**Article 1 : Description du fonds de commerce**

Le fonds de commerce faisant l’objet de la cession comprend les éléments suivants :

1. **Éléments incorporels :**
   * **L’enseigne :** [nom].
   * **La clientèle et l’achalandage.**
   * **Les droits liés au bail commercial :** Consenti par **[nom du bailleur]**, pour une durée de **[durée du bail]**, renouvelable conformément aux dispositions légales applicables.
   * **Les droits de propriété intellectuelle :** Licences, brevets, marques déposées et autres droits attachés au fonds de commerce.
2. **Éléments corporels :**
   * **Équipements et machines :** Ceux nécessaires à l’exploitation du fonds, dont la liste détaillée figure en annexe.
   * **Mobilier commercial et stocks :** Décrits dans l’inventaire annexé au présent contrat.
   * **Aménagements et installations :** Fixés et attachés au fonds.
3. **Contrats transférés :**
   * **Contrats commerciaux :** Les contrats clients et fournisseurs, sous réserve de l’acceptation des parties concernées, le cas échéant.
   * **Contrats de travail :** Les contrats des employés repris, conformément aux dispositions légales en vigueur relatives au transfert d’entreprise.

**Article 2 : Prix de cession et modalités de paiement**

1. **Prix de cession :**  
   Le prix total convenu pour la cession du fonds de commerce est fixé à **[montant en CHF]**, réparti comme suit :
   * **Éléments incorporels :** [montant].
   * **Éléments corporels :** [montant].
2. **Modalités de paiement :**
   * **Paiement initial :** Une somme de **[montant en CHF]** sera versée par l’Acquéreur au moment de la signature du présent contrat.
   * **Solde payable en échéances :** Le montant restant sera réglé en **[nombre]** échéances d’un montant de **[montant]**, conformément à l’échéancier annexé au contrat.
3. **Modalités pratiques :**  
   Le paiement sera effectué par virement bancaire sur le compte désigné par le Cédant, dont les coordonnées sont précisées en annexe.
4. **Clause d’ajustement (optionnelle) :**  
   Le prix de cession pourra être ajusté en fonction de **[ex. l’état réel des stocks constaté au jour de la cession, ou tout autre critère spécifié dans le contrat]**.

**Article 3 : Transfert de propriété et jouissance**

1. **Transfert de propriété :**  
   La propriété du fonds de commerce est transférée à l’Acquéreur à compter de la date de signature du présent contrat.
2. **Transfert de jouissance :**  
   La jouissance du fonds de commerce est conférée à l’Acquéreur à partir du **[préciser la date ou l’événement conditionnel, ex. "paiement intégral du prix convenu"]**.
3. **Transfert des risques :**  
   À compter de l’entrée en jouissance, tous les risques relatifs au fonds de commerce, y compris les pertes, dégradations ou tout autre événement affectant les actifs cédés, seront assumés par l’Acquéreur.

**Article 4 : Obligations du Cédant**

Le Cédant s’engage à respecter les obligations suivantes :

1. **Garantir la propriété et l’absence de charges :**  
   Assurer à l’Acquéreur qu’il détient la pleine propriété du fonds de commerce, libre de toute charge, hypothèque ou autre droit réel, sauf stipulations contraires expressément mentionnées dans le présent contrat.
2. **Transmission des documents nécessaires :**  
   Transmettre à l’Acquéreur l’ensemble des documents nécessaires à l’exploitation du fonds, notamment :
   * Licences et autorisations administratives.
   * Registres comptables, listes de clients, et fichiers afférents à l’activité.
3. **Information des tiers concernés :**  
   Informer en temps utile les tiers concernés par la cession, y compris :
   * Le bailleur, pour obtenir son éventuel consentement ou l’établissement des formalités liées à la cession du bail commercial.
   * Les créanciers, dans le respect des dispositions légales.
4. **Indemnisation de l’Acquéreur :**  
   Indemniser l’Acquéreur pour tout préjudice résultant :
   * De la découverte ultérieure de passifs non déclarés ou non pris en compte dans le cadre de la cession.
   * De vices cachés affectant le fonds de commerce ou réduisant sa valeur ou sa rentabilité.

**Article 5 : Obligations de l’Acquéreur**

L’Acquéreur s’engage à respecter les obligations suivantes :

1. **Respect des contrats repris :**  
   Honorer toutes les obligations découlant des contrats transférés dans le cadre de la cession, y compris :
   * Les baux commerciaux repris, conformément aux termes contractuels et aux lois applicables.
   * Les contrats de travail des employés transférés, en conformité avec la législation en vigueur.
2. **Obtention des autorisations administratives :**  
   Prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir les autorisations administratives, réglementaires ou sectorielles requises pour l’exploitation du fonds de commerce, dans les délais impartis.
3. **Assumer les charges et responsabilités :**  
   Endosser les charges et responsabilités liées au fonds de commerce, notamment :
   * Les frais d’exploitation courants.
   * Les obligations fiscales et sociales afférentes à l’activité, à compter de la date d’entrée en jouissance.

**Article 6 : Garanties**

**Garantie d’éviction :**  
Le Cédant garantit à l’Acquéreur que le fonds de commerce cédé est libre de toute revendication ou action de tiers susceptibles de porter atteinte à la jouissance paisible du fonds.

**Garantie de conformité :**  
Le Cédant garantit que le fonds de commerce est conforme aux réglementations légales et administratives en vigueur.  
Il s’engage également à ce que le fonds soit exempt de vices cachés susceptibles d’altérer sa valeur, son exploitation ou sa rentabilité.

**Article 7 : Conditions suspensives**

La réalisation de la cession est soumise aux conditions suspensives suivantes :

1. **Obtention des autorisations administratives :**  
   L’Acquéreur devra obtenir toutes les autorisations administratives, réglementaires ou sectorielles nécessaires à l’exploitation du fonds de commerce.
2. **Accord du bailleur :**  
   La cession est conditionnée à l’obtention de l’accord écrit du bailleur pour le transfert du bail commercial lié au fonds de commerce.
3. **Paiement du prix :**  
   Le paiement de la totalité ou d’une partie du prix de cession devra être effectué par l’Acquéreur conformément aux modalités convenues dans le présent contrat.

En cas de non-réalisation de l’une de ces conditions dans un délai de **[préciser : ex. 60 jours]** à compter de la signature du contrat, celui-ci sera considéré comme caduc, sauf accord écrit contraire entre les Parties.

**Article 8 : Litiges**

Tout différend relatif à l’interprétation, à l’exécution ou à la validité du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux du canton de **[préciser, ex. Genève, Vaud, Zurich]**, conformément au droit suisse.

**Article 9 : Dispositions finales**

**Accord intégral :**  
Le présent contrat constitue l’intégralité de l’accord entre les Parties concernant son objet. Il annule et remplace tout accord, écrit ou oral, antérieur relatif à la cession du fonds de commerce.

**Modifications :**  
Toute modification ou dérogation au présent contrat devra être formulée par écrit et signée par les deux Parties pour être valable.

**Divisibilité des clauses :**  
Si une disposition du présent contrat est déclarée invalide ou inapplicable par une juridiction compétente, cela n’affectera pas la validité ou l’application des autres dispositions, qui resteront pleinement en vigueur.

**Fait à [lieu], le [date].**

**En deux exemplaires originaux.**

**Pour le Cédant :**  
[Nom, fonction, signature]

**Pour l’Acquéreur :**  
[Nom, fonction, signature]